



DDTM des BOUCHES-DU-RHONE

<p>FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA2000</p> <p>A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AUX DOSSIERS ADMINISTRATIFS</p>	<p>NATURA 2000</p>
--	---------------------------

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?

Le formulaire doit permettre, par une analyse succincte du projet, d'une part, et des enjeux de conservation d'autre part, de démontrer que toute incidence du projet sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 est exclue. **Si tel n'est pas le cas et qu'un doute subsiste sur d'éventuelles incidences, une évaluation plus poussée doit être conduite.**

Ce formulaire est à remplir par le **demandeur**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.7 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. Destiné à faciliter les obligations des personnes physiques menant de petits projets, il relève de l'exception et n'exonère pas d'un contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque le projet est situé dans un site natura 2000 ou à proximité immédiate. Au cas par cas, l'administration qui instruit le projet peut être amenée à demander les compléments d'information nécessaires.

Dans quels cas utiliser ce formulaire ?

Il est destiné surtout aux **personnes physiques** menant des **projets de faible ampleur** et il distingue deux cas :

Cas 1 (p. 2 et 3) :

L'emprise du projet est située entièrement à l'extérieur des sites Natura 2000,

Cas 2 (p. 5 et suivantes) :

L'emprise du projet est située tout ou partie dans un site Natura 2000 (dans ce cas prendre contact préalablement avec la structure animatrice du site natura 2000 concerné pour connaître les enjeux présents sur le secteur du projet et les environs)

Le demandeur doit s'efforcer de fournir au mieux de ses connaissances les renseignements requis pour que l'étude d'incidence soit validée par le service instructeur ou administration chargée d'autoriser le projet. Il convient de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

S'il ne peut être fait appel à un expert naturaliste professionnel, il est recommandé de se faire aider, si possible et en cas de besoin, par le tissu associatif local en matière de protection de l'environnement.

.....
.....
.....
.....
.....

b. Le projet comporte-t-il des **éclairages nocturnes** ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

NON Et les travaux se feront en journée.

.....
.....
.....
.....

c.

d. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Oui à 250/300 mètres au nord se trouve le cours d'eau de l'Aiguebrun

.....
.....
.....
.....

e.

f. **Essences concernées si des arbres sont supprimés** (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Aucun arbre supprimé ni aucun élagage prévu. Le projet se trouve sur une zone dégagée de végétations .

.....
.....
.....
.....
.....

g. Localisation et cartographie

Joindre obligatoirement un plan du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000 . Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.

Le projet est situé :

Nom de la commune : Bonnieux 84480, Département du Vaucluse

Lieu-dit et adresse : l'Hubac.

Site Natura 2000 dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

- A l'intérieur du site (nom du site) : Massif du Luberon : habitat (FR9301585)

...

b. Etendue du projet

Surface : 3 m²

Linéaire : 2m

c. Période envisagée pour les travaux

fAvril/mai 2022

.....

.....

d. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

NON.....

.....

.....

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

NON.....

- l'emprise du projet est elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

NON.....

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

NON.....

- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

d'après la fiche natura 2000 : Aigle de Bonelli, vautour percnoptère, grand duc, Circaete jean le blanc, brandée apivore, oedicnème criard, bruant ortolan, pipit rousseline, engoulevent, Traquet Oreillard, pie grièche écorcheur alouette lulu, pic noir, martin pecheur, cincle plongeur, bergeronnettes des ruisseaux, bruant zizi, alouette des champs, fauvette passerinette et grisette, bruant fou, monticole bleu, martinet à ventre blanc, fauvette orphée, bec croisé, pipit des arbres, accenteur mouchet, bruant jaune mésange noire.

.....

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

oui.....

Insectes (à proximité immédiate des sites natura 2000)

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

NON.....

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues.

La zone d'influence est généralement plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations, bruit
- Comblement de vallons (influence sur l'aval ou la périphérie du projet)
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation du projet
- Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

*Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une **cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.***

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : en bas de formulaire (page 17/18) vous trouverez les plans

Photo 2 :

Photo 3 :

Photo 4 :

Photo 5 :

TABLEAU HABITATS NATURELS :

(parmi les habitats présents, listés ci-dessous, distinguer les habitats naturels ayant justifié la désignation du site Natura 2000, faisant seuls l'objet de la présente évaluation, liste consultable dans le DOCOB ou à défaut sur

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR824.html>)

Remplissez en fonction de vos connaissances et des indications contenues dans le DOCOB

TYPE D'HABITATS NATURELS		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	forêt	X	
Milieux forestiers	forêt	X	
Milieux rocheux	calcaires	X	
Zones humides			
Milieux littoraux et marins	NEANT		
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE du ou des sites natura 2000 concernés :

(lister ici uniquement les espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 concernés, liste consultable dans le DOCOB ou à défaut sur

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR824.html>)

Remplissez en fonction de vos connaissances ou des indications contenues dans le DOCOB

Pour les espèces végétales et animales (hors oiseaux), une présélection de l'ensemble des espèces ayant justifié les sites des Bouches-du-Rhône a été faite ci-dessous. Celle-ci n'a pas été faite pour les oiseaux. Dans tous les cas, se reporter à la liste des espèces ayant justifié les sites natura 2000.

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Présent ou potentiel ?	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation, <u>on</u> , <u>avérée ou potentielle</u> , de la <u>zone d'étude</u> <u>par l'espèce...</u>)	Nature et niveau de l'incidence
Amphibiens et Reptiles	Triton crêté	non		
	Cistude d'Europe	non		
	Phyllodactyle d'Europe	non		
Invertébrés	Cordulie à corps fin	non		
	Agrion de mercure	non		
	Damier de la succise	oui		aucun
	Laineuse du prunellier	oui		aucun
	Ecaille chiné	oui		aucun
	Lucane cerf-volant	oui		aucun

	Pique-prune	oui		aucun
	Rosalie des Alpes	oui		aucun
	Grand capricorne	oui		aucun
	Ecrevisse à pattes blanches	oui		aucun
Mammifères	Castor d'Europe	non		
	Grand Rhinolophe	oui		aucune
	Petit Rhinolophe	oui		aucun
	Rhinolophe Euryale	non		
	Grand Murin	oui		aucune
	Petit Murin	oui		aucune
	Murin de Bechstein	non		
	Murin de Capaccini	non		
	Murin à oreilles échancrées	non		
	Minioptère	oui		aucun
	Barbastelle	non		
Poissons	Lamproie marine	non		
	Lamproie fluviatile	non		
	Apron	non		
	Chabot	non		
	Barbeau méridional	oui		aucun
	Bouvière	non		
	Blageon	non		

	Toxostome	non		
	Alose feinte			
Plantes	Sabline de Provence	non		
Oiseaux (<u>lister uniquement ici les espèces ayant justifié la désignation des ZPS concernées</u>)				
	Aigle de Bonelli Vautour percnoptère Circaète Jean le Blanc Bondrée apivore Hibou grand duc Oedicnème criard Martin pêcheur Pic noir Bruant ortolan Fauvette pitchou Alouette lulu Pipit rousseline Engoulevent d'Europe Pie-grièche écorcheur			Aucune (voir très faible, uniquement pendant la phase travaux). bruit du compresseur insonorisé

Le cas échéant, autres espèces remarquables animales ou végétales (à titre d'information)				

4 Incidences du projet

Reprendre sommairement ici les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) : détérioration de 20 m² d'une partie du terrain (pendant la mise en place de 2 camions servant à la réalisation du forage) dépourvue végétation pour la réalisation d'un forage. Après réalisation des travaux se sera moins de 1 m² d'emprise au sol nécessaire au forage.

.....

.....

.....

.....

.....
.....
Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et dans quelles proportions) :
Perturbation potentielle d'espèces pendant la phase travaux qui engendrera pendant 6 à
8 jours environs : du bruit, des vibrations et un rejet d'échappement. Il faut noter que
l'entreprise utilise des compresseurs insonorisés.
.....
.....
.....
.....

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de celui-ci.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 concernés ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint au dossier administratif du projet et remis au service instructeur.

Préciser les raisons pour lesquelles le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites natura 2000 concernés :

Le projet n'aura aucune incidence sur le site natura 2000 car la seule nuisance sera potentiellement pendant la phase travaux qui engendrera du bruit et des vibrations moyennes qui seront limités à 6/8 jours.

Pendant la phase d'utilisation du forage (après travaux) les nuisances seront réduites à néant pour ce site Natura 2000 car la pompe de captage situé dans le forage n'engendrera ni bruit, ni vibration, et ni pollution. L'ensemble du forage sera clos et protégé par un dallage de 1 m² hermétique.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

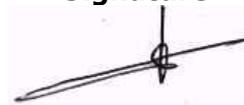
OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint au dossier administratif du projet et remis au service instructeur.

**Reconnaissance de terrain
effectuée le :01/02/2022**

Fait à Bonnieux le 10/03/2022

**Par : M Van gerdinge,
hydrogéologue**

Signature



Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=167

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique **CARTELIE** :

http://cartelie.application.i2/cartelie/voir.do?carte=Natura2000&service=DDTM_13
(voir notice en page suivante)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Après de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- Après de la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer** :

<http://www.ddtm13.org/>

(voir l'onglet « Géolocalisation » pour contacter le service territorial concerné)

Cartélie Natura 2000 dans les Bouches-du-Rhône

[ICI >> lien inTERnet
http://cartelie.application.developpement-
durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?
carte=Natura2000&service=DDTM_13](http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Natura2000&service=DDTM_13)



Notice

>> Pour une **première utilisation** regarder directement le texte « recherche », **surligné en jaune ci-dessous**



- >> **Légende**
fait référence aux sites désignés au titre de la directive Habitat ou Oiseaux
- >> **Thèmes**
ne devrait pas servir ici, la carte ayant déjà été optimisée pour l'utilisateur
- >> **Recherche**
 - soit **par commune**,
 - soit **par site** (Directive Oiseaux ou Habitats) : une fenêtre apparaît, il faut ensuite **cliquer sur les jumelles** 
- >> **Préférences**
 - permet de **choisir une échelle** dans la liste ou de saisir une échelle au choix
(NB : les fonds de plan de l' IGN ne s'affichent plus en-dessous de 1/ 10014)
 - permet **l'enregistrement d'une vue dans une liste** en bas à gauche, pour éventuellement y revenir plus tard, en la sélectionnant



- >> 1 : **déplacer la vue** dans n'importe quelle direction
- >> 2 : **zoomer** soit par un simple clic sur un point, qui sera le centre de la nouvelle vue, soit par un clic long dessinant un rectangle, pour définir la nouvelle vue,
- >> 3 : « **zoom arrière** » par un simple clic sur la loupe
- >> 4 : **revenir à la vue globale** du département
- >> 5 et 6 : **revenir sur la vue précédente** et vice versa
- >> 7 : **mesurer une distance** entre 2 points ou d'un parcours : plusieurs points successifs peuvent être placés par simple clic (la distance cumulée apparaît en bas à droite) ; un double clic final valide le parcours total

- >> 8 : **mesurer une surface** (même fonctionnement que 7)
- >> 9 : **cliquer sur l'outil puis sur un point de la carte pour obtenir les informations d'appartenance à un ou plusieurs sites**

Fiches descriptives des sites

Un clic sur le **N° du site** permet d'accéder à la fiche correspondante sur le site web national <http://www.natura2000.fr>

DIRECTIVE HABITATS

N° du site	Nom du site
FR9101405	LE PETIT RHONE
FR9101406	PETITE CAMARGUE
FR9301589	LA DURANCE
FR9301590	LE RHONE AVAL
FR9301592	CAMARGUE
FR9301594	LES ALPILLES
FR9301595	CRAU CENTRALE - CRAU SECHE
FR9301596	MARAI DE LA VALLEE DES BAUX ET MARAIS D'ARLES
FR9301597	MARAI ET ZONES HUMIDES LIEES A L'ETANG DE BERRE
FR9301601	COTE BLEUE - CHAINE DE L'ESTAQUE
FR9301602	CALANQUES ET ILES MARSEILLAISES - CAP CANAILLE ET MASSIF DU GRAND CAUNET
FR9301603	CHAINE DE L'ETOILE- MASSIF DU GARLABAN
FR9301605	MONTAGNE SAINTE VICTOIRE - FORET DE PEYROLLES - MONTAGNE DES UBACS - MONTAGNE D'ARTIGUES
FR9301606	MASSIF DE LA SAINTE BAUME
FR9301998	BAIE DE LA CIOTAT
FR9301999	COTE BLEUE MARINE

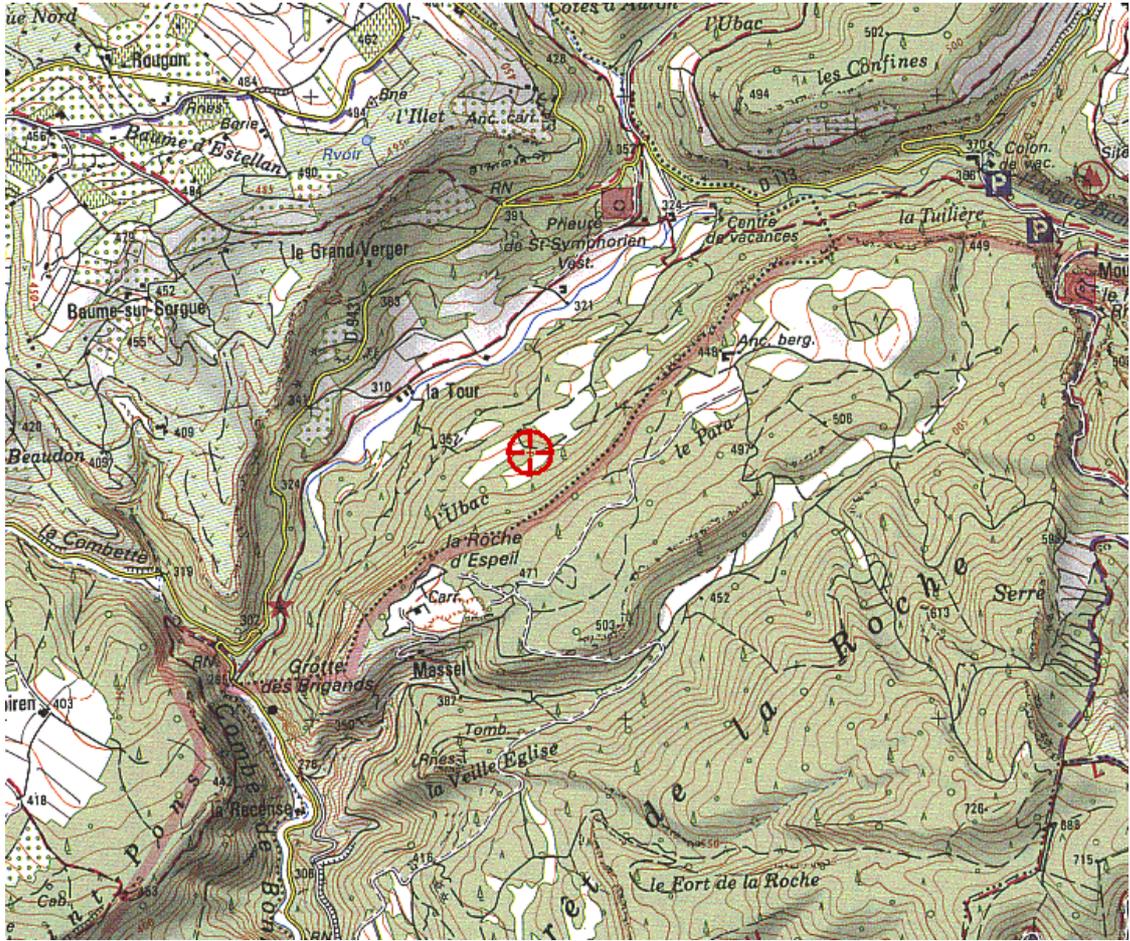
DIRECTIVE OISEAUX

N° du site	Nom du site
FR9112013	PETITE CAMARGUE LAGUNO-MARINE
FR9310019	CAMARGUE
FR9310064	CRAU
FR9310067	MONTAGNE SAINTE VICTOIRE
FR9310069	GARRIGUES DE LANÇON ET CHAÎNES ALENTOUR
FR9312001	MARAI ENTRE CRAU ET GRAND RHÔNE
FR9312003	LA DURANCE
FR9312005	SALINES DE L'ETANG DE BERRE
FR9312007	ILES MARSEILLAISES - CASSIDAIGNE
FR9312009	PLATEAU DE L'ARBOIS
FR9312013	LES ALPILLES
FR9312015	ETANGS ENTRE ISTRES ET FOS
FR9312017	FALAISES DE NIOLON
FR9312018	FALAISES DE VAUFRÈGES

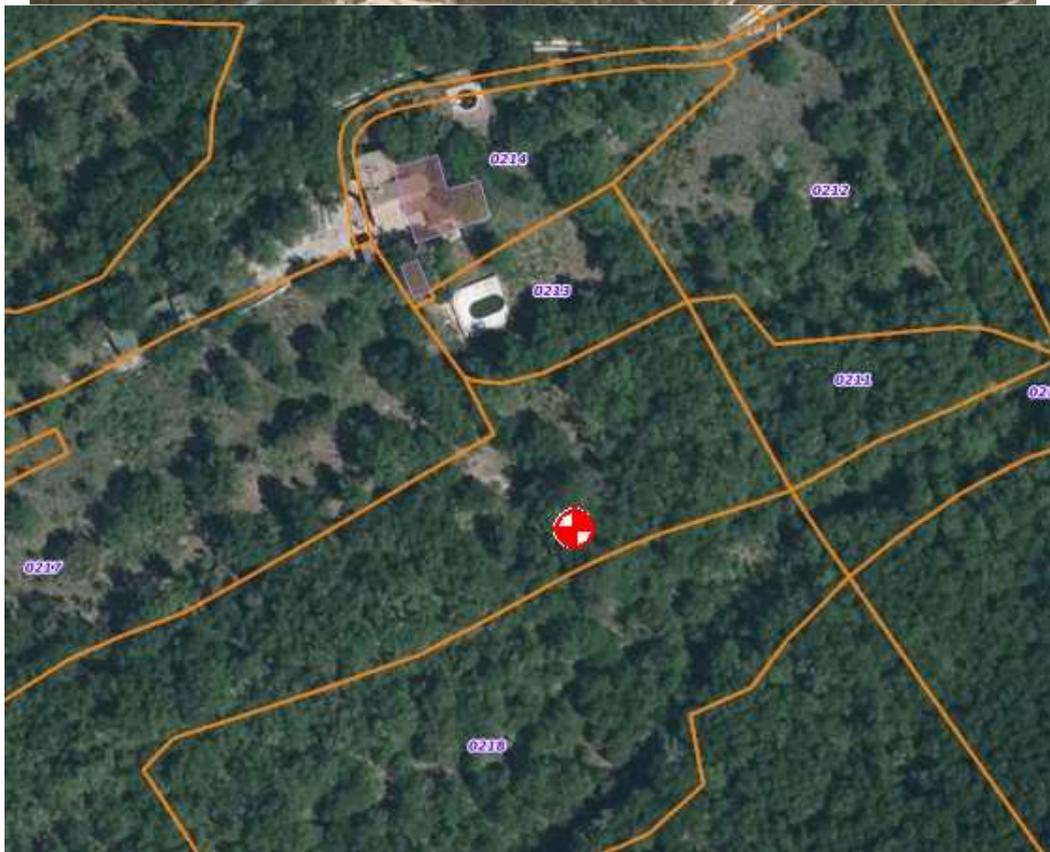
COMPLEMENTS POSSIBLES A LA DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE VOTRE PROJET (2 pages)

Caractéristiques du projet	OUI / NON	Commentaires (nombre, dimensions...)	Mesure éventuelle de réduction/suppression d'incidences
BRUIT, FREQUENTATION HUMAINE			
chantier lourd => implique une réflexion sur le calendrier, afin d'éviter les périodes sensibles	Non		
chantier léger	Oui	forage	travaux uniquement sur 5 jours
bruit, engins motorisés	Oui	foreuse et compresseur	compresseur insonorisé
fréquentation humaine conséquente	Non	2 personnes	
REJETS			
rejets solides, macro-déchets	Non		
rejets liquides (effluents)	Oui	boue de forage naturelle (sans produit ajouté)	la boue ne comportera aucun élément ajouté
rejets gazeux, fumées, poussières	Oui	échappement	échappement répondant aux normes Françaises
EAUX			
modification des eaux de surface (drainage, turbidité, curage...)	Non		
modification des eaux souterraines (pompage, pollution...)	Oui	pompage de la nappe	pompage non permanent et sans bruit ni vibrations
SOLS			
terrassements (remblais, excavation, reprofilage, compactage, sous-solage, enrochement...)	Non		
forte artificialisation des sols (béton, goudron...)	Non		
aires de stockage, parkings, bâtiments	Non		
modification chimique des sols (épandage boues, engrais ...)	Non		

Caractéristiques du projet	OUI / NON	Commentaires (nombre, dimensions...)	Mesure éventuelle de réduction/suppression d'incidences
VEGETATION			
piétinement voire destruction de la végétation	oui	2 camions et 2 personnes	piétinement de la végétation sur environ 50 m²
changement drastique de couvert végétal (défrichage, plantation...)	non		
brûlage	non		
DIVERS			
éclairage nocturne	non		
barrières, grillages => risque si peu perméables à la circulation des espèces	oui	dalle fermée par couvercle en fonte	dalle scellée de 1m² pour rendre étanche la tête de forage
obstruction de macro-cavités (grotte) ou de micro-cavités (trous dans vieux muret...)	non		
mats, pylônes, câbles aériens, pâles	non		
ouvrage hydraulique (micro-barrage, grand fossé, chenal...)	non		
ouvrage linéaire => risque si rupture de continuités écologiques (haies, zones humides...)	non		
voiries lourdes (routes, chemins carrossables)	non		
voiries légères (sentiers non carrossables)	non		



Plan IGN comportant l'implantation du forage projeté:



Photographies aérienne comportant l'implantation du forage projeté. La photographie aérienne représente bien le terrain dans l'état qu'il se trouve au jour d'aujourd'hui. La photographie aérienne permet de situer le projet dans l'environnement proche et dans le paysage lointain